

Compte rendu Conseil de Quartier Mâtel-Saint Roch mercredi 26 février 2020

- M. le Maire,
- Eric Harismendy, Président du conseil Mâtel-Saint Roch,
- Les membres du conseil de quartier Mâtel-Saint Roch,
- Hélène Lapalus, vice-présidente du Conseil Mâtel Saint Roch, Adjointe en charge de la Jeunesse,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du service Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Eric Harismendy accueille l'assemblée, et déroule l'ordre du jour.

La voirie

Olivier Jandard présente les réponses aux 11 demandes du Conseil, dont de nombreuses réalisations sur le chemin Gardet. Toutes les informations annoncées sont contenues sur le document ci-joint, y compris les « infos travaux ».

La date du **vendredi 13 mars à 14h**, rdv devant le commerce Gouttenoire, est retenue pour une marche active sur divers secteurs du quartier, dont le carrefour Quinet/Charlieu. Optimisation du stationnement, régulation de la vitesse, sécurisation...sont autant de points prévus à l'ordre du jour. M. le Maire informe de sa participation à cette marche.

Olivier Jandard indique l'opération menée par le Lion's Club, en faveur d'une sensibilisation au handicap, s'agissant des places de parking dédiées aux personnes à mobilité réduite : « si tu prends ma place, prend aussi mon handicap ». 100 panneaux seront prochainement installés courant mars, aux abords des écoles, pour sensibiliser les plus jeunes et les parents. Le Lion's Club se tiendra aussi à l'écoute des Conseils de Quartier pour cibler d'autres lieux d'implantation stratégiques.

Les animations

Le Conseil organisera cette année une fête de quartier samedi 13 juin, avec au programme un concours de pétanque à 14 h, porté plus spécifiquement par l'association « Les Petits Petons » qui se chargera des inscriptions et de la buvette. Le Conseil organisera et financera le repas du soir - un plat unique - étant précisé que les participants pourront compléter par d'autres contributions à partager. Une soirée dansante - ambiance « année 80 » suggérée - clôturera cette journée conviviale. Des spectacles pourraient également ponctuer l'après-midi entre le concours de pétanque et le dîner.

Les fêtes de Noël seront organisées sur le mode 2019. Forts de leur succès l'année dernière, les spectacles offerts à la fois aux enfants de l'école de Mâtel et aux personnes âgées de l'établissement Aurélia seront reconduits.

Les questions diverses - échanges avec M. le Maire

- Un point sur le budget participatif, lancé au printemps pour donner la parole à l'ensemble des Roannais, et leur permettre, grâce à une enveloppe de 300 000 €, de réaliser leurs propres projets en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie à Roanne. 35 contributions innovantes ont été proposées par les Roannais, étudiées par les services municipaux qui en ont retenu 12 à l'automne dernier. En novembre dernier, un jury composé du Maire, des élus et des 8 Présidents de Quartier a sélectionné 5 projets qui ont été soumis au vote des habitants sur une plateforme dédiée. M. le Maire regrette qu'il y ait eu seulement 60 votants, et invite vivement à une plus grande mobilisation.
- Quid du déploiement de la fibre dans le quartier. Tous les foyers seront raccordés fin du 1^{er} semestre 2020. France Telecom - Orange pilote le projet sur les 6 communes de l'ex- Grand Roanne (Roanne, Le Coteau, Commelle-Vernay, Riorges, Mably, Villerest), et c'est Roannais Agglomération, avec le SIEL, qui intervient pour les 34 autres communes de l'agglomération, dans le programme de réseau d'initiative publique THD 42. L'opérateur Orange a pris du retard dans son déploiement qu'il doit achever au plus tard en 2022.
- Lycée Albert Thomas : Mme Gauthier déplore que par temps pluvieux, les élèves soient contraints d'attendre l'ouverture de l'établissement sur le trottoir, d'autant plus que leur rassemblement à cet endroit est gênant, voire dangereux, pour les autres piétons devant emprunter la chaussée à ce moment-ci. M. le Maire va alerter le proviseur sur cette situation.
- Parking Louis Flandre : une habitante signale la dangerosité pour les enfants de cheminer sur cet espace, engendrée par la conjugaison du mauvais positionnement d'un container à déchets, et du stationnement de voitures sur les emplacements bus, eux-mêmes contraints de se garer en double file. Le Maire rappelle que, contrairement aux dires de cette habitante, la Police Municipale intervient régulièrement sur ce site, et des verbalisations ont déjà été effectuées.
- Chemin Gardet :
 - une habitante s'exprime vigoureusement sur les multiples nuisances engendrées par des comportements peu scrupuleux de certains riverains de cette voie : constructions illégales, déchets de toute nature déposés sur le chemin, décharge de voitures, effondrements de garages, présence de rats... Là encore, M. le Maire indique que la Ville ne reste pas laxiste sur cette situation, puisqu'elle est actuellement en procédure judiciaire avec certaines personnes qui se sont affranchies des règles notamment d'urbanisme. Quant à la problématique des garages, M. le Maire prendra, si besoin, un arrêté de péril obligeant le propriétaire à prendre des mesures pour sécuriser ses bâtiments. S'agissant des déchets qui souillent les abords des containers, M. le Maire rappelle que le nettoyage de ces incivilités grossières coûte chaque année 300 000 € à la collectivité.
 - Un habitant déplore l'absence de numérotation dans le lotissement des Acacias, et de fait, d'une distribution erronée du courrier. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un lotissement privé, au sein duquel, selon la réglementation, les riverains doivent prendre en charge l'installation d'une signalétique de leur lotissement ainsi que la numérotation des voies.
- Signalement d'une vitesse estimée excessive, pratiquée par les chauffeurs de bus. M. le Maire s'étonne d'un tel constat, précisant que les conducteurs de bus sont enregistrés et sanctionnés dès lors qu'ils dépassent la vitesse limite.
- Bd Edgar Quinet : une maison est en péril. M. le Maire répond que la Ville est informée de cette situation. Il s'agit d'une maison « sans maître » qui sera à terme classée dans le domaine de l'Etat, puis vendue aux enchères. Toutefois, si le péril s'avère trop conséquent, la Ville procédera à une sécurisation dont les frais reviendront à l'Etat.

- Rue Etienne Dolet : danger causé par l'arrivée trop rapide des automobilistes en provenance de la rue de Charlieu. M. le Maire programme des comptages, tout en soulignant que leurs résultats attestent la plupart du temps de vitesses globalement respectées.
- Demande de plus de poubelles jaunes pour inciter au tri. M. le Maire indique la réflexion conduite par Roannais Agglomération autour de « la future poubelle jaune » qui pourrait accueillir au moins 70% de nos déchets recyclables. Sa mise en place sur tout le territoire représente une acquisition de 30 000 nouveaux containers. Cet investissement conséquent devra être compensé par une gestion plus optimale de la collecte dont la réduction est possible si chacun de nous trie encore davantage.
- M. le Maire et Hélène Lapalus informent de la prochaine installation en ville de boîtes à mégots, sur l'initiative du Conseil Municipal d'Enfants.
- Voie verte : demande d'installation de poubelles, d'une matérialisation de passage piétons, de reprise du revêtement actuellement très imparfait. M. le Maire répond que Roannais Agglomération a bien programmé des ajustements sur cette voie.
- Bd de Valmy: la présence des rails rend la traversée dangereuse : M. le Maire répond que la situation sera régularisée très prochainement.
- Devenir du parking St Roch. M. le Maire n'a pas d'informations à donner, l'association « à Petits pas » ne s'est, à ce jour, pas manifestée pour donner suite à son projet. S'agissant de l'entretien du parking, oui, il revient à la Ville. Aussi, bonne note est prise du poteau en ciment sur cet espace, qui menace de tomber.
- Rue Branly :
 - quid de la démolition des immeubles ? la date devrait être connue à court terme et sera communiquée au Conseil.
 - Des riverains signalent de nouveau la persistance de trafics en tous genres sur cette rue. M. le Maire indique que la Police Nationale sera alertée.
- Devenir de la friche Démurger : le projet de reconstruction se poursuivra, même s'il avait été mis en stand-by jusqu'à maintenant, en raison des problèmes de santé du principal investisseur.

Les diverses demandes exprimées seront transmises aux services concernés qui apporteront au plus vite une réponse adaptée. Un retour global sera également fait en prochaine séance plénière.

Eric Harismendy clôture la séance à 19h45.

**Le prochain Conseil de Quartier Mâtel Saint Roch aura lieu
Mercredi 3 juin 2020 à 18h00, école de Mâtel, rue de Charlieu**